

AR PREFECTURE

082-200061257-20210329-0320210203-BF
Reçu le 30/03/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 29 MARS 2021

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2021

L'An deux mille vingt-et-un et le 29 du mois de mars (29.03.2021) à 9 heures 30 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 22 mars 2021, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans), sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 12

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président) en visioconférence, M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), M. CRUSBERG Daniel (Délégué suppléant), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) en visioconférence, M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 5

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)
Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président)
M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président)
M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire)
Mme TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)

EXCUSÉS : 3

M. FERTE Denis (Délégué titulaire)
Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire),
Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. QUATRE Christian

DELIBERATION N°03/2021-03
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DU BUDGET PRINCIPAL M14 DU SYNDICAT MIXTE
TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Pour le vote du compte administratif, le conseil syndical élit son président de séance, en la personne de M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président) qui prend la parole et présente le compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Pour l'exercice 2020, les résultats du compte administratif, conformes au compte de gestion du Payeur Départemental sont les suivants :

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	RECETTES	43 916,05	426 523,18	470 439,23
	DEPENSES	47 368,95	384 415,63	431 784,58
RESULTAT DE L'EXERCICE		- 3 452,90	42 107,55	38 654,65

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	RECETTES	41 944,63	74 023,00
	DEPENSES		

		Section d'investissement	Section de fonctionnement
RESULTAT DE CLOTURE		38 491,73	116 130,55

		Section d'investissement	Section de fonctionnement
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	RECETTES	0	0
	DEPENSES	20 010,00	0

		Section d'investissement	Section de fonctionnement
RESULTAT NET CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER		18 481,73	116 130,55

AR PREFECTURE

082-200061257-20210329-0320210203-BF

Regu le 30/03/2021

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L1612-12 ;
Vu le budget primitif 2020 du budget principal M14 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
Vu que les écritures du Comptable (Payeur Départemental) pour l'exercice 2020 sont en concordance avec la gestion de l'ordonnateur ;
Vu le compte de gestion du comptable 2020 pour le budget principal ;
Vu l'état des restes à réaliser sur le budget principal M14 2020,
Considérant que les comptes de l'exercice clos 2020 peuvent être constatés, avec mention des restes à réaliser,
Vu la note de présentation brève et synthétique annexée à la présente délibération et à la maquette budgétaire jointe, retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2020 du budget principal M14 ;

Le Président de Tarn-et-Garonne Numérique se retire et ne participe pas au vote.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du Budget Principal M14 du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, figurant dans la maquette budgétaire jointe ;
- **VOTE** les résultats de l'exercice 2020 qui sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion 2020 du Payeur Départemental.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le Vice- Président
compte-tenu de l'envoi en préfecture le 30/03/2021
et de la publication le 01/04/2021

Fait à Montauban, le 29 mars 2021
Le Vice-Président,
Thierry DELBREIL

~~Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z~~